

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1984 B 01744
Numéro SIREN : 328 985 882
Nom ou dénomination : 2 J DENTAIRES

Ce dépôt a été enregistré le 22/07/2022 sous le numéro de dépôt 93296

Imprimé 2065 du 17/01/2022

2065 - IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS					
Dépôt papier - Déclarations et annexes néantes					
Déclaration néante					
Si PME innovantes					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime)					
A ADRESSES DE L'ENTREPRISE					
adresse du siège social					
Préciser éventuellement : l'ancienne adresse en cas de changement :					
Adresse de messagerie					
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, n° d'identification et adresse du lieu d'imposition de la société mère					
B ACTIVITÉ					
					Si vous avez changé d'activité, cochez la case
Activités exercées		PROTHESE DENTAIRE			
C COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
La comptabilité de l'entreprise est-elle informatisée ?		OUI	Si oui, nom du logiciel utilisé :		WINSIS
ECF		Nom et adresse du prestataire			
Nom et adresse du comptable			Salarié/Indépendant :	I	Tél : 01 58 28 16 00
FIDUCIAL PARIS A 13 BLD BOURDON 75004 PARIS					
Nom et adresse du conseil			Salarié/Indépendant :		Tél :
Nom adresse et téléphone du CGA ou du viseur conventionné			n° d'agrément du CGA/OMGA :		
Visa : CGA/OMGA		Viseur conventionné			
F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC					
1 – Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre :					

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD , indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :	
3 – Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre :	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :	

Imprimé 2065 du 17/01/2022

2065 - IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

1 Résultat fiscal

Bénéfice imposable à 31 %	0
Bénéfice imposable à 28 %	3 464
Bénéfice imposable à 15 %	38 120
Déficit	0
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	

2 Plus-values

Plus-values à long terme imposables au taux de 15%	
Plus-values à long terme au taux de 19%	
Autres Plus-values imposables au taux de 19%	
Plus-values à long terme imposables au taux de 0%	0
Plus-values exonérées art. 238 quindecies	

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeune entreprise innovante, art. 44 sexies-0 A		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	
Entreprise nouvelle, art. 44 septies		Zone franche d'activité, art.44 quaterdecies		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Société d'investissements immobiliers cotée		Autres dispositifs		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies					
Bénéfice ou déficit exonéré		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%			

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer

Dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI

D IMPUTATIONS

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt. Impôt déjà versé au Trésor (Crédits d'impôts)	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (art. 234 nonies à 234 quindecies du CGI)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %

Imprimé 2065BIS du 17/01/2022

2065 BIS - ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065								
							Formulaire néant	
H RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS								
1. Montant global brut des distributions correspondant aux intérêts, dividendes, revenus et autres produits des actions et parts sociales payables aux associés, actionnaires et porteurs de parts.								
- Payées par la société elle-même							(a)	
- Payées par un établissement chargé du service des titres							(b)	
2. Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s)							(c)	
3. Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées							(d)	
4. Montants des distributions autres que celles visées en "(a), (b), (c) et (d)" ci-dessus (A préciser par nature sur les lignes e à h)							(e)	
							(f)	
							(g)	
							(h)	
5. Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40%							(i)	
6. Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40%							(j)	
7. Montant des revenus répartis						total (a à h)		
I RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS								
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) -- SARL - tous les associés ; -- SCA - associés gérants ; -- SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; -- SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants. 1	pour les S.A.R.L. Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit 2	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col.1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société						
		Année au cours de laquelle le versement a été effectué 3	Montants des sommes versées :					
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits 4	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
			Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	8	
MR DELEMER JULIEN GERANT 26 DENFERT ROCHEREAU 92100 BOULOGNE BILLANCOURT	134	2021	8 650		10 984			
MR JEUDY JULIEN GERANT 5 DU COLONEL GUDOT 75012 PARIS	134	2021	8 650		10 038			
J DIVERS								
Nom et adresse du propriétaire du fonds (si gérance libre)								
Adresses des autres établissements								
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION								

Rémunérations	Montant brut des salaires (hors apprentis et handicapés)	142 854
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages	
MVLТ imposées à 15%	MVLТ restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
	MVLТ imputée sur les PVLТ de l'exercice	
	MVLТ réalisée au cours de l'exercice	
	MVLТ restant à reporter	

Imprimé 2033A du 17/01/2022

2033 A - BILAN SIMPLIFIÉ									
						Formulaire néant			
ACTIF		Exercice clos en N							
		Brut 1	Amortissements - Provisions 2		Net 3				
Actif immobilisé									
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	010	26 374	012		26 374			
	Autres	014	838	016	838	0			
Immobilisations corporelles		028	214 762	030	189 311	25 451			
Immobilisations financières (1)		040	693	042		693			
Total I (5)		044	242 667	048	190 150	52 518			
Actif circulant									
Stocks	Matières premières, approvisionnements, en cours de production	050	19 780	052		19 780			
	Marchandises	060		062					
Avances et acomptes versés sur commandes		064		066					
Créances (2)	Clients et comptes rattachés	068	116 415	070		116 415			
	Autres (3)	072	4 996	074		4 996			
Valeurs mobilières de placement		080		082					
Disponibilités		084	172 787	086		172 787			
Charges constatées d'avance		092	438	094		438			
Total II		096	314 415	098		314 415			
Total général (I + II)		110	557 082	112	190 150	366 933			
PASSIF						Exercice N NET			
Capitaux propres									
Capital social ou individuel						120	10 215		
Écarts de réévaluation						124			
Réserve légale						126	1 022		
Réserves réglementées						130			
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants					131)	132	101 832	
Report à nouveau						134			
Résultat de l'exercice						136	13 583		
Provisions réglementées						140			
Total I						142	126 651		
Provisions pour risques et charges						Total II	154		
Dettes (4)									
Emprunts et dettes assimilées						156	140 002		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						164			
Fournisseurs et comptes rattachés						166	14 322		
Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :					169	33 963)	172	85 957
Produits constatés d'avance						174			
Total III						176	240 281		
Total général (I + II + III)						180	366 933		
Renvois									
(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	133 050		
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations	182	5 659		

				acquises ou créées au cours de l'exercice		
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice	184	

Imprimé 2033B du 17/01/2022

2033B - COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE											
									Formulaire néant		
A - RÉSULTAT COMPTABLE									Exercice N		
Produits d'exploitation											
Ventes de marchandises					209			210			
Production vendue	biens	dont export et livraisons intracommunautaires			215			214	585 892		
	services				217			218	1 200		
Production stockée (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)								222	-24 897		
Production immobilisée								224			
Subventions d'exploitation reçues								226	16 167		
Autres produits								230	39		
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)								232	578 400		
Charges d'exploitation											
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								234			
Variation de stock (marchandises)								236			
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)								238	58 311		
Variation de stock (matières premières et approvisionnement)								240	-9 445		
Autres charges externes		dont crédit bail :	mobilier	23 128	immobilier			242	228 498		
Impôts, taxes et versements assimilés			(dont taxe professionnelle		243	856)	244	19 333		
Rémunérations du personnel								250	164 382		
Charges sociales								252	89 894		
Dotations aux amortissements								254	5 874		
Dotations aux provisions								256			
Autres charges	(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger			259)	262	138	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			260						
Total des charges d'exploitation (II)								264	556 987		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)								270	21 414		
Produits et charges divers											
Produits financiers								(III)	280		
Produits exceptionnels								(IV)	290		
Charges financières								(V)	294	1 143	
Charges exceptionnelles	(Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)			347)	(VI)	300	
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)			348						
Impôts sur les bénéfices								(VII)	306	6 688	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)								310	13 583		

B - RÉSULTAT FISCAL					1		2	
Reporter le bénéfice comptable colonne 1, le déficit comptable colonne 2					312	13 583	314	
Réintégrations								
Rémunérations et avantages personnels non déductibles					316	21 313		
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					318			
Provisions non déductibles					322			
Impôts et taxes non déductibles					324	6 688		
Divers, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM	248	330			
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'options		(Part de loyers dispensés de réintégration)	249		251			
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999			
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997	
Déductions								
Entreprise nouvelle (44 sexies)					986			
Zone franche urbaine (44 octies et 44 octies A)					987			
Zone restruct. défense (44 terdecies)					127			
Zone revitalisation rurales (44 quindecies)					138			
Reprise d'entreprise en difficulté (44 septies)					981			
Jeune entreprise innovante (44 sexies A)					989		342	
Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)					991			
Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)					992			
Investissements outre-mer					344			
Zone franche d'activité (44 quaterdecies)					345			
Zone de développement prioritaire (44 septdecies)					993			
Divers, dont :	Créance due au report en arrière du déficit			346				
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies)			655				
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)			643				
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)			645				
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)			647				
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)			648				
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)			641				
	Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)			990				
	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)			649				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	352	41 584	354
Déficits								
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)					356			
Déficits antérieurs reportables : (Entreprises I.S. seulement)				dont imputés sur le résultat :			360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfice col. 1 Déficit col. 2	370	41 584	372

Imprimé 2033C du 17/01/2022

2033C - IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Formulaire néant									
I		IMMOBILISATIONS		Augmentations		Diminutions		Révaluation légale	
ACTIF IMMOBILISÉ		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice						Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	
								Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES									
Fonds commercial	400	26 374	402		404		406	26 374	
Autres	410	838	412		414		416	838	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES									
Terrains	420		422		424		426		
Constructions	430		432		434		436		
Installations techniques matériel et outillage industriels	440	41 208	442		444		446	41 208	
Installations générales, agencements et aménagements divers	450	151 796	452		454		456	151 796	
Matériel de transport	460		462		464		466		
Autres immobilisations corporelles	470	16 099	472	5 659	474		476	21 758	
Immobilisations financières	480	693	482		484		486	693	
TOTAL	490	237 008	492	5 659	494		496	242 667	
II									
AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES									
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		500	838	502		504		506	838
IMMOBILISATIONS CORPORELLES									
Terrains		510		512		514		516	
Constructions		520		522		524		526	
Installations techniques matériel et outillage industriels		530	41 161	532	27	534		536	41 188
Installations générales, agencements, aménagements divers		540	126 177	542	5 185	544		546	131 362
Matériel de transport		550		552		554		556	
Autres immobilisations corporelles		560	16 099	562	662	564		566	16 761
TOTAL		570	184 276	572	5 874	574		576	190 150

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES				
Nature des immobilisations	Valeur d'actif	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession
TOTAL	578	580	582	584
Nature des immobilisations (Attention : cette information ne figure sur les lignes ci-dessous que pour la présentation du formulaire. Cette donnée n'est transmise qu'une fois pour chaque ligne pour chaque ligne du tableau, ci-dessus)	Plus ou moins-value			
	à court terme	à long terme		
19%		15% ou 12,8%	0%	
	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19%			579	
Régularisations	590	583	594	595
Total	596	585	597	599

Imprimé 2033D du 17/01/2022

2033D										RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES									
										Formulaire néant									
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES																			
A	NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice										
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires		600		602		604		606										
	Dont majorations exceptionnelles de 30%		601		603		605		607										
	Autres provisions réglementées		610		612		614		616										
Provisions pour risques et charges			620		622		624		626										
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations		630		632		634		636										
	Sur stocks et en cours		640		642		644		646										
	Sur clients et comptes rattachés		650		652		654		656										
	Autres provisions pour dépréciation		660		662		664		666										
TOTAL			680		682		684		686										
B	MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						Dotations		Reprises										
Immobilisations incorporelles							700		705										
Terrains							710		715										
Constructions							720		725										
Installations techniques, matériel et outillage							730		735										
Installations générales, agencements et aménagements divers							740		745										
Matériel de transport							750		755										
Autres immobilisations corporelles							760		765										
TOTAL							770		775										
C	VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)																		
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes																			
TOTAL (à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B)										780									
II DÉFICITS REPORTABLES																			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent									982	0									
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)									982 bis										
Nombre d'opérations sur l'exercice									982 ter										
Déficits imputés									983										
Déficits reportables									984	0									
Déficits de l'exercice									860										
TOTAL des déficits restant à reporter									870	0									
III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C																			
Résultat déficitaire résultant de l'article 209C du CGI									995										
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art.209 C du CGI)									996										

IV DIVERS				
Primes et cotisations complémentaires facultatives			381	13 644
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin		325	13 644	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant			380	24 551
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326		
N° du centre de gestion agréé			388	
Montant de la TVA collectée			374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397	

Imprimé 2033E du 17/01/2022

2033 E - CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE VALEUR AJOUTÉE ET EFFECTIFS					
				Formulaire néant	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE					
I Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108		587 092		
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118				
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119				
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105				
Total 1	106		587 092		
II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115		39		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143				
Subventions d'exploitation reçues	113				
Variation positive des stocks	111				
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116				
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153				
Total 2	144		39		
III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Achats	121		107 265		
Variation négative des stocks	145		15 452		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125		120 251		
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146		0		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133				
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148		138		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128				
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135				
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	150				
Total 3	152		243 107		
IV Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée	Total 1 + Total 2 - Total 3		137	344 023	
V Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	117		344 023		
Mono-établissement au sens de la CVAE	020		X		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022		587 092		
Effectifs au sens de la CVAE	023		5		
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026				
Période de référence	du	01/10/2020	au	30/09/2021	
Date de cessation	186				

VI DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectifs moyens du personnel	376	5	
	dont apprentis	657	1
	dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		

Imprimé 2033F du 17/01/2022

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL										
(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)								2033F		
									Formulaire néant	
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise			901		Nombre total de parts ou d'actions correspondantes			902		
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise			903		2			904		268
I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :										
Forme juridique		Dénomination								
Numéro SIREN		Nombre de parts			% de détention					
Adresse (N°, type et libellé voie)										
Code Postal		Commune			Pays					
II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :										
Titre et Nom patronymique		MR DELEMER JULIEN								
Nom marital		% de détention			50,00		Nb de parts ou actions		134	
Date de naissance		16/12/1977	N° Département	94	Commune		VINCENNES		Pays	FR
Adresse (N°, type et libellé voie)										
Code Postal		92100	Commune		BOULOGNE			Pays		FR
Titre et Nom patronymique		MR JEUDY JULIEN								
Nom marital		% de détention			50,00		Nb de parts ou actions		134	
Date de naissance		10/11/1975	N° Département	92	Commune		NANTERRE		Pays	FR
Adresse (N°, type et libellé voie)										
Code Postal		75012	Commune		PARIS			Pays		FR
Titre et Nom patronymique										
Nom marital		% de détention					Nb de parts ou actions			
Date de naissance			N° Département		Commune				Pays	
Adresse (N°, type et libellé voie)										
Code Postal			Commune					Pays		

Imprimé 2033G du 17/01/2022

2033 G - FILIALES ET PARTICIPATIONS (liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)					
Nombre total de filiales détenues par l'entreprise	905			Formulaire néant	X
Forme juridique		Dénomination			
Numéro SIREN (si société établie en France)			% de détention		
Adresse :					
Code Postal		Commune		Pays	

Imprimé CALC219BF4 du 17/01/2022

**CALC219BF4 - TAUX RÉDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
 DÉTERMINATION DES BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX RÉDUIT
 (art 219 b du CGI, article 46 quater -OZZ bis A de l'annexe III)**

Adresse du siège social si différente

I - Résultats de l'exercice		
A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun		
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs	41 584
b	Dont plus-value à court terme	
c	Déficits ou amortissements relevant du régime des plus-values à long terme	
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme		
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice	
e	Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies - 1	
f	Dont moins-value à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice	
II Bénéfices soumis au taux réduit		
g	Montant maximum exigible au taux réduit : 38120€ x durée de l'exercice en mois/12	38 120
h	Dont plus-value nette à court terme imposable	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	38 120
j	Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies - 1	
k	Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation CGI art 39 terdecies - 1	
Total lignes h à k		38 120
l	III Bénéfices soumis au taux normal (a - c - h - i)	3 464
m	IV Plus-value nette à long terme soumise au taux de 19% (d - j - k)	

Imprimé CA18CHAPAY du 17/01/2022

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER (ca18chapay)	
CHARGES À PAYER	MONTANT
CH. COS. SUR CONGES PAYES	2 271
PROV. CONGES PAYER	7 250
ORG. SOCIAUX - CH. A PAYER	3 121
ETAT - CH. A PAYER	3 488

Imprimé CA20CHAAVA du 17/01/2022

DÉTAIL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE (ca20chaava)				
Libellé	Date Période	Montant de la charge		
		d'exploitation	financière	exceptionnelle
MAINT. ELM LEBLANC	du 01/10/2021 au 23/02/2022	60		
ASS. MAAF MRP	du 01/10/2021 au 31/12/2020	378		

2J DENTAIRES
Société à responsabilité limitée
au capital de 10 215 euros
Siège social : 20 Rue des Taillandiers 75011 PARIS
328 985 882 RCS PARIS

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux,
Le trente juin,
A 20 heures,

Les associés de la société 2 J DENTAIRES, société à responsabilité limitée au capital de 10 215 euros, divisé en 268 parts de 38,12 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au 20 Rue des Taillandiers 75011 PARIS, sur convocation verbale de la gérance.

Sont présents:

Monsieur Julien DELEMER, propriétaire de.....134 parts sociales
Monsieur Julien JEUDY, propriétaire de.....134 parts sociales

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par **Monsieur Julien JEUDY**, cogérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- **Lecture du rapport de gestion établi par la gérance,**
- **Approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2021 et quitus à la gérance,**
- **Affectation du résultat de l'exercice,**
- **Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, et décision à cet égard,**
- **Approbation de la rémunération de la gérance,**
- **Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.**

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2021,
- le rapport de gestion établi par la gérance,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,

11 10

-le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, établis par la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION - APPROBATION DES COMPTES - QUITUS A LA GERANCE

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 30 septembre 2021, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 et 39-5 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 30 septembre 2021.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION - AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice s'élevant à 13 582,97 euros en totalité au compte « autres réserves ».

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune desdites conventions.

Chaque intéressé n'ayant pas pris part au vote de la convention le concernant, cette résolution est adoptée à l'unanimité des autres associés présents ou représentés.

QUATRIEME RESOLUTION - APPROBATION DE LA REMUNERATION DE MONSIEUR JULIEN DELEMER COGERANT

L'Assemblée Générale prend acte que Monsieur Julien DELEMER a perçu une rémunération de 8 550 euros pour ses fonctions de gérant. Ses cotisations sociales obligatoires et facultatives de gérant prises en charge par la société s'élèvent à un montant global de 20 943 euros (CSG déductible y incluse).

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés ayant droit de vote, Monsieur DELEMER n'ayant pas pris part au vote puisque concerné.

CINQUIEME RESOLUTION- APPROBATION DE LA REMUNERATION DE MONSIEUR JULIEN JEUDY COGERANT

L'Assemblée Générale prend acte que Monsieur Julien JEUDY a perçu une rémunération de 8 550 euros pour ses fonctions de gérant. Ses cotisations sociales obligatoires et facultatives de gérant prises en charge par la société s'élèvent à un montant global de 25 058 euros (CSG déductible y incluse).

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés ayant droit de vote, Monsieur JEUDY n'ayant pas pris part au vote puisque concerné.

SIXIEME RESOLUTION - POUVOIRS

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

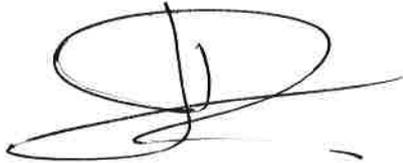
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

W AS

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les cogérants associés.

Julien DELEMER

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'D' shape with a vertical line through it, and a horizontal line extending to the right.

Julien JEUDY

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a vertical line on the left side.